



## ERRATUM

Une erreur a été constatée dans le dossier s'agissant de la numérotation de la modification simplifiée. En effet, il s'agit de la modification simplifiée n°2 du PLU de Neuilly, et non pas de la modification simplifiée n°1.

Une première modification simplifiée du PLU de Neuilly avait été approuvée en date du 27 décembre 2013.

Cette erreur est sans impact sur le contenu réglementaire du dossier. Cependant, le dossier sera rectifié en ce sens après la mise à disposition du public et avant son approbation par le conseil communautaire.

**Mahfoud AOMAR,**

**Président de la Communauté de communes de l'Aillantais**

